



Retrouvez nos informations sur notre site :
<http://cd78.reference-syndicale.fr/>

MUTUELLE ET PRÉVOYANCE : Nouveau contrat groupe !

Les contrats groupe en vigueur auprès des prestataires pour la complémentaire santé et la prévoyance arrivent à échéance au **31.12.2024**. La question du renouvellement ou non se posait.

La santé du personnel et la couverture de son risque est un sujet majeur.

Nous sommes très régulièrement sollicités par des agents sur ces deux aspects, et parfois sur des situations extrêmement difficiles, précaires et douloureuses.

C'est pourquoi vos représentants CGT sont particulièrement actifs sur ces questions.

Au vu de cette échéance et en prenant en compte les augmentations conséquentes des tarifs passés et à venir, de nombreuses réunions ont été menées sur plusieurs mois avec les représentants de l'administration, les prestataires actuels et des représentants d'autres prestataires.

Après étude des offres, du contexte global d'augmentation des tarifs et de l'évolution législative vos représentants CGT ont retenu la proposition d'une offre mutualisée à l'échelle du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour les contrats « Santé » et « Prévoyance ».

Cette mutualisation à l'échelle des collectivités territoriales de la Grande couronne permet une assise stable, élargie, qui donne plus de garanties de maîtrise des évolutions de tarifs dans les années à venir. La tendance étant à une hausse généralisée il était important d'avoir cette vision à long terme.

Ce nouveau contrat groupe auprès de l'offre mutualisée du CIG a été soumise pour avis au **Comité Social Territorial (CST) du 4 avril 2024, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025** (sous réserve de validation par l'Assemblée départementale).

L'adhésion à cette offre sera accompagnée et facilitée. Un plan de communication aux agents est prévu par l'institution et le futur prestataire dans les mois à venir (courrier, flyer, réunion, proposition d'entretien individuel...) Vous en serez informés par l'administration.

Nous rappelons que notre employeur verse actuellement une participation de 30 à 70 €/mois pour la complémentaire santé en fonction de la composition familiale, et de 12 €/mois pour la prévoyance. Pour permettre au plan grand nombre d'agent de bénéficier de ces couvertures santé et prévoyance, le niveau de participation employeur est important.

C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, la CGT demande une revalorisation de la contribution employeur pour la prévoyance, demande réitérée au CST du 4 avril 2024.

→ En instance, l'administration s'est engagée à étudier concrètement cette demande de revalorisation en fin d'année lorsque des éléments de chiffrages pourront être affinés. Ce principe est une avancée positive à concrétiser...

LA CGT A VOTRE RENCONTRE...

Vos représentants CGT organisent très régulièrement des temps d'échanges collectifs dans les services du département. Ces rencontres s'effectuent en présentiel ou en Teams, sur le temps de travail (1H) ou hors temps de travail (midi) en fonction des souhaits et possibles des collectifs de travail.

→ Vous souhaitez un temps d'échanges collectifs dans votre service ?
Contactez-nous, nous l'organiserons.